

L'an deux mille vingt, le onze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre juin, s'est réuni au COSEC de la Châtière, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Diana LEFEUVRE, Mme Patricia RAULT, M. Christophe HARDY, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Nicolas BRICHET, Mme Isabelle COLLET, M. Serge BOUDET, Mme Maria CARRE, M. Jean-Christian BOURCIER, Adjoints.

M. Jean-Claude RAULT, M. Patrick MANCEAU, Mme Patricia DESANNAUX, Mme Jocelyne DESANCE, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Anthony FRANDEBOEUF, Mme Alice LEBRET, Mme Vanessa GAUTIER, Mme Aurélie BOULANGER, M. Steve HOUSSARD, Mme Allison DURAND, M. Arnaud BRIDIER, M. Alexis RABAUD, M. Mathieu MILESI, Mme Solène DELAUNAY, Mme Asia MARION, Mme Isabelle BIARD, M. Antoine MADEC, M. Sylvain BOURGEOIS, Mme Nolwenn FLOCH, M. Anthony HUE, Mme Elsa LAFAYE, Mme Virginie D'ORSANNE, M. Jimmy BOURLIEUX, Conseillers Municipaux.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. Jean-Jacques BOUCHER, Directeur Général des Services.  
Mme Maryline PINSAULT.

\_\_\_\_\_

Mme Asia MARION a été nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020****Compte rendu**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Asia MARION est nommée secrétaire de séance.

**1. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Madame D'ORSANNE se demande comment sont fixés les jours et les horaires des réunions.

Monsieur LE MAIRE explique que ses différents collègues vont proposer une date pour une première réunion et c'est au cours de celle-ci que les différents membres détermineront ensemble les horaires les plus appropriés. Il s'agit d'un choix collectif.

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,  
M. BOURLIEUX)

**2. REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Le Conseil Municipal décide unanimement le vote global.

Le Conseil Municipal décide unanimement de procéder par vote à main levée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**3. REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERS ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX ET EXTERIEURS**

Le Conseil Municipal décide unanimement le vote global.

Le Conseil Municipal décide unanimement de procéder par vote à main levée.

ADOPTE - 5 CONTRE (MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX,  
MME BIARD, M. MADEC, M.BOURGEOIS)

**4. DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,  
M. BOURLIEUX)

## **5. ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'article L123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du C.C.A.S sont élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle.

Le Conseil ayant été invité à fixer à **8** le nombre de ces membres.

Madame BIARD fait remarquer que si elle présente une liste il va y avoir un vote à la proportionnelle et la majorité va passer dans son intégralité.

Monsieur le Maire souligne que c'est un vote à la proportionnelle au plus fort reste.

Madame BIARD se demande pourquoi Monsieur le Maire procède ainsi.

Monsieur le Maire répond que c'est la loi.

Madame LAFAYE demande si c'était ainsi au dernier mandat, parce que Madame AUSSEURS était présente au conseil d'administration.

Monsieur le Maire répond que c'était exactement la même chose.

Madame BIARD demande une suspension de séance.

Monsieur le Maire précise qu'il a adressé les documents il y a 5 jours.

Madame BIARD remarque qu'il y avait 6 sièges sur les documents qui ont été adressés.

Monsieur le Maire indique que cela ne change rien sur le fond.

Monsieur BOUDET précise que ça ne change en rien les modalités de vote du CCAS, à 6 ou à 8, il y avait une liste de la majorité et des listes de l'opposition, c'est la règle de toute structure collective. La règle n'a pas changé, c'est le nombre qui a changé. L'ouverture pour une plus grande représentation des minorités.

Madame LAFAYE remarque que selon cette nouvelle règle, ou la loi, il y a des membres de la majorité qui sont présents au conseil d'administration et qui ne seront pas présents à la commission CCAS, donc elle ne trouve pas ça logique après ce discours par rapport à la représentation de l'opposition dans cet organisme, alors qu'il n'y aura pas d'opposition dans cet organisme.

Monsieur le Maire propose à l'opposition de présenter une liste. Il ne va pas leur dire comment il faut procéder quand même !

Madame BIARD souligne qu'il aurait très bien pu y avoir qu'une liste, si Monsieur le Maire aurait accepté de passer un accord.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il y a forcément un vote à bulletin secret, c'est la loi !

Madame BIARD ajoute que lorsqu'il n'y a qu'une liste, elle passe forcément dans son intégralité. S'il y avait eu un accord préalable, on aurait très bien pu se mettre d'accord sur un ou deux sièges, comme pour les organismes para-municipaux.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas du tout la même chose. Il y a un vote à la proportionnelle. Les textes sont excessivement clairs à ce sujet.

Il ne souhaite pas parler du passé, parce qu'on est dans le présent et on pense au futur naturellement. Mais on avait procédé de cette manière il y a 6 ans, ce n'est pas nouveau et la loi n'a pas changé.

Monsieur BOUDET rappelle que le contexte était différent il y a 6 ans. Il y avait 2 oppositions, aujourd'hui il y a 3 oppositions, donc pour permettre à plusieurs oppositions d'être présentes éventuellement.

Monsieur le Maire accorde une suspension de séance.

*Sont ainsi candidats :*

Liste n° 1 :

- M. BOUDET Serge
- Mme GAUTIER Vanessa
- Mme DESANCE Jocelyne
- M. FRANDEBOEUF Anthony
- M. MILESI Mathieu
- Mme MARION Asia
- Mme CARRE Maria
- Mme DESANNAUX Patricia

Liste n° 2 :

- M. HUE Anthony
- Mme BIARD Isabelle

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a) nombre de votants (enveloppes déposées) .....35
- b) nombre de suffrages déclarés nuls .....0
- c) nombre de suffrages blancs .....2
- d) nombre de suffrages exprimés .....35
- e) Nombre de sièges à pourvoir : .....8
- f) Quotient (*Nbre de suffrages exprimés/Nbre de sièges à pourvoir*) : ..... 4
- g) Nombre de voix liste présentée :

- Liste n° 1 : 27 voix
- Liste n° 2 : 6 voix

*Sont donc déclarés élus :*

- M. BOUDET Serge
- Mme GAUTIER Vanessa
- Mme DESANCE Jocelyne
- M. FRANDEBOEUF Anthony
- M. MILESI Mathieu
- Mme MARION Asia
- Mme CARRE Maria
- M. HUE Anthony

## **6. ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants :

- Le Maire ou son représentant, Président,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus parmi les membres du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

*Sont ainsi candidats en qualité de membres titulaires, ayant voix délibérative :*

Liste n° 1
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. RAULT Jean-Claude</li> <li>- M. BRICHET Nicolas</li> <li>- M. HOUSSARD Steve</li> <li>- M. BESSON Eric</li> <li>- M. HARDY Christophe</li> </ul>

Liste n° 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BOURGEOIS Sylvain</li> <li>- Mme FLOCH Nolwenn</li> </ul>

*Sont candidats en qualité de membres suppléants :*

Liste n° 1
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BOUDET Serge</li> <li>- M. BENMAKHLOUF Khaled</li> <li>- Mme DESANCE Jocelyne</li> <li>- Mme CARRE Maria</li> <li>- Mme DESANNAUX Patricia</li> </ul>

Liste n° 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. MADEC Antoine</li> <li>- Mme LAFAYE Elsa</li> </ul>

*A l'issue du vote dans les conditions définies ci-dessus, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :*

- a) nombre de votants (enveloppes déposées) .....35
- b) nombre de suffrages déclarés nuls .....0
- c) nombre de suffrages blancs .....2
- d) nombre de suffrages exprimés .....35
- e) Nombre de sièges à pourvoir : .....10
- f) Quotient (*Nombre de suffrages exprimés/Nombre de sièges à pourvoir*) : .....3,5
- g) Nombre de voix liste présentée :

- Liste n° 1 : 27 voix
- Liste n° 2 : 6 voix

Sont ainsi déclarés élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. RAULT Jean-Claude</li> <li>- M. BRICHET Nicolas</li> <li>- M. HOUSSARD Steve</li> <li>- M. BESSON Eric</li> <li>- M. BOURGEOIS Sylvain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BOUDET Serge</li> <li>- M. BENMAKHOLOUF Khaled</li> <li>- Mme DESANCE Jocelyne</li> <li>- Mme CARRE Maria</li> <li>- M. MADEC Antoine</li> </ul>

**7. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

**8. ACQUISITION D'UN TERRAIN RUELE DES ANGLAIS**

ADOpte A L'UNANIMITE

**9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALCOOL ASSISTANCE – SOIREES PREVENTION A LA DISCOTHEQUE L'ICARE CLUB ET FETE DE LA MUSIQUE 2019**

ADOpte A L'UNANIMITE

**10. RENOUELEMENT D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT PROCLUB – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR MARCHES PUBLICS ALIMENTAIRES**

Madame LAFAYE indique que le groupement d'achat qui a été mis en place en 2018 va dans la bonne direction. Dans le contexte actuel, rendu encore plus urgent en raison de la crise sanitaire, mais aussi de la crise économique sans précédent, il s'agit de simplifier les démarches, mais aussi d'optimiser les coûts d'achat. Manger mieux et consommer responsable est la volonté de tous, d'autant plus quand il s'agit des cantines scolaires.

L'éducation ne s'arrête pas à la porte de la classe et l'apprentissage du goût et de l'équilibre alimentaire fait aussi partie des notions importantes que l'on enseigne aux enfants dans les établissements maternels et élémentaires de la ville.

Dans le cadre du pacte pour la transition écologique, il a été dit que : « *la commune est un levier important dans l'action en faveur de la transition écologique et sociale, les marchés publics doivent donc être exemplaires dans ce domaine.* » Madame LAFAYE se pose donc la question de l'évolution de ce groupement d'achat vers d'avantages de produits biologiques. Il n'y en a pas pour le moment en circuit court et d'ailleurs elle ne dispose pas des montants qui permettent de juger du pourcentage d'achat de produits biologiques en circuit long.

Il pourrait donc être envisageable d'ajouter des critères allant vers l'achat de produits issus du commerce équitable ou qui garantissent une juste rémunération des producteurs.

Elle précise que cette convention est donc à signer pour l'année 2021, qui est aussi l'année où Monsieur le Maire a annoncé le passage à plus de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique dans nos cantines scolaires.

Elle va donc voter cette convention, certaine que Monsieur le Maire tiendra ses engagements dès l'année prochaine.

Monsieur le Maire remercie Madame LAFAYE de mettre en avant toutes les actions que la municipalité mène depuis des années. Effectivement, elle a été particulièrement offensive dans ce domaine et les services y sont extrêmement attentifs.

Il apporte une petite correction par rapport aux propos de Madame LAFAYE, il a toujours dit et c'est conforme au critère de la loi Egalim, que la ville serait à 50 % à la fin de l'année en terme d'approvisionnement bio et circuit court.

Madame LAFAYE indique qu'elle a relu le programme de Monsieur le Maire et il est indiqué : « *produits biologiques* ».

Monsieur le Maire dit que la Ville ne sera pas à 50 % à la fin de l'année, en raison de la crise qui a créé des difficultés dans l'approvisionnement et réduit le nombre des achats qui ont été effectués. Mais l'orientation est très claire, c'est le développement du bio et des circuits courts.

Madame LEFEUVRE précise que la dynamique de pouvoir ajouter du bio tout en étant en circuit court nécessite de se coordonner sur le territoire. Cette dynamique se construit et il va falloir du temps. On peut s'inscrire dans la dynamique, il y a des acteurs locaux qui sont en ce moment en train de réfléchir à des pistes et la Ville verra dans quelle mesure elle pourra trouver des fournisseurs biologiques locaux, ce qui est difficile pour les collectivités aujourd'hui dans la restauration locale. Mais ça fait déjà plus de 10 ans qu'il y a des réflexions sur le territoire à ce sujet.

Madame LAFAYE est tout à fait d'accord et c'est d'ailleurs pour ça qu'elle ne s'était pas engagée à le faire dès l'année 2021, c'est Monsieur le Maire qui l'a inscrit dans son programme. D'autre part, par rapport à la crise économique, elle estime que les élus de la majorité disent qu'ils vont prendre du retard, alors que c'est justement l'inverse qui est souhaitable. Le pacte pour la transition c'est modifier les choses et c'est justement parce qu'il y a cette crise sanitaire et économique qui découle d'une crise environnementale qu'il faut renverser les choses et qu'il ne faut pas les retarder, mais au contraire les accélérer. C'est selon Madame LAFAYE toute la différence entre son programme et le programme de la majorité.

Monsieur le Maire fait référence aux propos tenus par les services. Les 2 ou 3 mois qui viennent de s'écouler ont bousculé les conditions d'approvisionnement, on a manqué de bio sur notre territoire pendant cette période. C'est pour cette raison qu'en 2020 le rapport sera proportionnellement plus bas qu'en 2019.

Monsieur le Maire conclut que pour 2021 la Ville va poursuivre son élan, il n'y a aucun problème sur ce plan. Il ne faut pas interpréter de manière négative forcément tout ce que l'on dit.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

➤ **QUESTION ORALE DES ELUS RASSEMBLEMENT NATIONAL :**

*« L'annulation de l'édition 2020 de la fête des Angevines provoque un émoi légitime dans la population et des inquiétudes importantes pour nos commerçants. À encore 3 mois de l'évènement, cette décision semble précipitée et va à l'encontre du contexte actuel d'accélération du déconfinement.*

*À l'heure où le Gouvernement programme la fin de l'état d'urgence sanitaire, où les parcs d'attractions rouvrent, où l'on annonce que l'on pourra bientôt accueillir 20 000 personnes dans les stades de football et où le Ministre de l'Intérieur tolère des manifestations de dizaines de milliers de personnes pourtant interdites, cette annulation va à contre-sens de l'évolution de la situation sanitaire et de l'assouplissement des règles administratives et sanitaires.*

*Cette annonce est également un nouveau coup dur porté à nos commerçants. Déjà extrêmement fragilisés par le confinement, ce grand évènement populaire devait leur offrir une salubre bouffée d'oxygène au moment où le soutien aux acteurs économiques de notre ville doit devenir une priorité absolue.*

*Au vu de ce contre-sens sanitaire et économique, envisagez-vous, Monsieur le Maire, en lien avec le comité des fêtes, de réviser cette décision et d'organiser, dans le respect des normes sanitaires, l'édition 2020 des Angevines ? »*

➤ **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE :**

*« La fête des Angevines est chaque année à Fougères un évènement majeur de la rentrée de septembre. Son organisation est possible grâce à l'engagement remarquable et conjoint du Comité des Fêtes, du Club Olympique Cycliste Fougerais et de la Municipalité. Depuis quelques semaines, nous nous interrogeons, ensemble, sur la possibilité de maintenir les Angevines compte tenu du contexte sanitaire. Et c'est avec tristesse que nous avons décidé, ensemble, d'annuler l'édition 2020 de cette grande fête populaire, dont le succès est chaque année garanti par la mobilisation exceptionnelle de nombreux bénévoles (entre 260 et 300 chaque année) et des services de la ville.*

*Nous avons pris cette décision au regard de la situation sanitaire que vous connaissez bien, même si votre question laisse croire le contraire. L'organisation des Angevines nécessite plusieurs mois de préparation, et les organisateurs ont besoin de prendre des décisions dès maintenant. C'est dès à présent qu'ils doivent contacter les prestataires, réserver les matériels et les salles, préparer les dossiers administratifs et ceux relatifs à la sécurité, ou encore s'engager, notamment financièrement, via différents contrats. C'est donc au regard des conditions sanitaires actuelles que l'organisation des Angevines doit être pensée et que nous devons décider, pas en fonction de celles, hypothétiques, de septembre.*

*Vous semblez en effet croire que l'épidémie est derrière nous. Malheureusement, le virus circule encore, dans le monde, dans notre pays, et aussi dans notre région même si, c'est vrai, nous avons été relativement épargnés jusqu'à présent. Nous ne savons pas comment peut évoluer l'épidémie. Aussi, le Conseil Scientifique, dans son avis du 2 juin, indique que le maintien des gestes barrières et de la distanciation physique sont des conditions indispensables à maintenir, au moins jusqu'à la fin de l'année, pour éviter une reprise de l'épidémie.*

*Imaginez un instant qu'après cette belle fête populaire émerge à Fougères un foyer de contamination. Je ne sais pas si c'est votre cas, j'ai l'impression que vous connaissez mal les Angevines, mais toute personne qui y a déjà assisté est consciente que cette fête rassemble plus de 80 000 personnes sur 4 jours, avec une proximité inévitable, qu'il s'agisse du défilé, du grand prix cycliste, du feu d'artifices, de la fête foraine ou encore des braderies des enfants et des commerçants. Imaginez les conséquences d'une telle promiscuité avec autant de*



*monde, si certaines personnes étaient porteuses du virus, même asymptomatiques. Vous seriez alors sans doute les premiers à nous le reprocher.*

*Je vous rappelle que beaucoup de manifestations sont annulées dans notre région, cet été et à l'automne. Je pense par exemple au Marathon Vert de Rennes fin octobre, annulé en début de semaine. Et vous n'êtes pas à une contradiction près : vous reprochez au Gouvernement de laisser faire les manifestations contre le racisme et vous souhaitez que soit organisé à Fougères un évènement festif rassemblant des dizaines de milliers de personnes...*

*Enfin, vous faites état dans votre question du commerce. Depuis des années, nous nous mobilisons et nous agissons fortement en faveur du commerce et de l'artisanat, en partenariat avec les associations de commerçants. Nous n'avons de cesse d'encourager nos concitoyens à faire leurs achats dans les commerces de proximité, et depuis le début de cette crise sanitaire nous avons mis en œuvre des actions déterminantes et majeures pour soutenir les commerçants : exonération des droits de terrasse, possibilités d'extension des terrasses sur le domaine public pour permettre le respect de la distance d'un mètre entre chaque table, soutien à la campagne de communication, enquête-diagnostic à destination des commerçants, en cours d'analyse et qui nous servira à engager de nouvelles actions, ou encore opposition constante au projet d'installation à Beaucé de l'enseigne Grand Frais et d'une zone commerciale. Nous avons toujours dit que nous mènerions, après le déconfinement, des actions visant à promouvoir et à favoriser le commerce de notre ville. Nous sommes en effet très attentifs à la vitalité du commerce de proximité car il participe à l'attractivité et à l'animation de notre Ville. »*

---

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 9 juillet 2020 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h30.